

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE DU CROISTY

Nombre de membres afférents au CCAS : 9 – en exercice : 9 – ayant pris part à la délibération : 8

N° 03/28.04.26

L'an deux mil vingt-six et le vingt-huit avril, à dix-huit heures trente, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur GRY René.

Date de convocation : 21 avril 2026.

Présents : René GRY, Amélie DUPRE, Gaël GUEGUEN, Isabelle PRIGENT, Yvette JUBERAY, Simone MAERTENS, Annie MOIZAN, Sandrine SIVY

Absente et excusée : Françoise DESMOULIERES

Madame Amélie DUPRE a été nommée secrétaire.

Objet de la délibération : Vote du Budget Primitif 2026

Les membres du C.C.A.S, après délibération,

Adoptent, à l'unanimité, le budget primitif 2026 présenté, qui s'équilibre à :

- **59 082,74 €** pour la section de Fonctionnement,
- **62 629,92 €** pour la section d'Investissement

Autorise à l'unanimité, le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement 7.5%
- Investissement 7.5%

A Le Croisty, le 28/04/2026
Pour extrait conforme,

Le Président,
Gry René

